

PAR LES **FAKES** ?

Combattre avant l'épuisement démocratique

Le sociologue Geoffrey Pleyers (UCL) a publié une tribune sur cette question, parue dans *Le Vif*, et ces propos, graves, méritent d'être médités : « [...] Ce qui est inquiétant est que c'est loin d'être une erreur isolée, c'est une dérive qui se décline chaque semaine dans le débat public belge. Elle n'a sa place dans aucune démocratie et devrait inquiéter tous les démocrates, y compris au MR. Au-delà du clivage gauche-droite, ne pas laisser s'installer la confusion entre la vérité et les mensonges, et se baser sur des analyses rigoureuses constituent un rôle crucial des journalistes, chercheurs, intellectuels et des citoyens dans une société démocratique. Cela semble évident, mais c'est redevenu une cause urgente pour tous les démocrates. Mais dans un nombre croissant de pays, ces acteurs et ces contre-pouvoirs sont attaqués par les dirigeants populistes réactionnaires. [...] Cette fois, l'amalgame et les fausses affirmations (que l'on devrait simplement appeler mensonges) du ministre Clarinval suscitent un tollé de la part de nombreux citoyens et intellectuels, ainsi que d'une large part de

la classe politique belge francophone. Mais qu'en sera-t-il lorsque des affirmations similaires et ce type d'amalgame ressortiront pour la dixième ou la vingtième fois ? Les démocrates s'en offusqueront-ils encore avec la même énergie ? Y aura-t-il encore des réactions claires et fermes pour les condamner dans les médias et les réseaux sociaux ? Et ces réactions trouveront-elles encore leur place dans la presse et le débat public, quand elles ne seront plus que des dénonciations répétitives, mais pourtant si nécessaires au maintien d'un espace public démocratique ? Ces idées fausses seront-elles alors installées dans le débat public ? C'est la stratégie suivie par Donald Trump et ses partisans aux États-Unis. » (1)

Nos acquis démocratiques sont plus fragiles et menacés que nous ne l'avions cru. Ils ne pourront être préservés que grâce à notre vigilance et notre engagement individuel et collectif. □

(1) « Cette dérive n'a sa place dans aucune démocratie et devrait inquiéter tous les démocrates, y compris au MR » (carte blanche), *Le Vif*, 31.10.25.

UNE « PROPAGANDE DE **PEUR** DES SYNDICATS » ?

Mise en scène sur Facebook, récupération politique et suivisme médiatique. Comment une fake news antisyndicale lancée par une chroniqueuse de LN24 est devenue virale.

Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Le vendredi 24 octobre, Carol Zanin, « pigiste dans l'audiovisuel » sur la chaîne de télévision en continu LN24, publie, sur son mur Facebook (« Carol Zanin Pro »), une vidéo dans laquelle elle affirme, sur la base d'une conversation avec le *call center* de l'ONEm, avoir été victime d'une manipulation de la part de son organisation syndicale. Elle soutient que la CSC lui aurait communiqué, à tort et dans le but de la rallier à des manifestations contre le gouvernement Arizona, une fausse information annonçant son exclusion en 2026 du complément d'allocations de chômage dont elle bénéficie actuellement. Cette vidéo fait rapidement le *buzz*, accréditée et soutenue par une réaction du ministre de l'Emploi, David Clarinval (MR), puis par celle du président du MR. Elle est reprise et diffusée par une série de médias d'information en ligne — SudInfo, La Libre, la DH, RTBF

- C'est vous qui le dites... — sans que ceux-ci vérifient préalablement les « informations » contenues dans la vidéo de Mme Zanin. Lundi 27, en fin de matinée, la CSC publie, après vérification interne, un démenti cinglant sous forme de communiqué de presse. Son affiliée avait été informée de manière correcte. Celle-ci risquait bien, « si rien ne change », d'être exclue du chômage en 2026. La communication syndicale vis-à-vis de celle-ci ne comportait aucun appel à la mobilisation contre le gouvernement Arizona. Malgré ce démenti factuel, le ministre de l'Emploi continue pourtant à valider le message de Mme Zanin en diffusant peu après un communiqué de presse dans lequel il dénonce une opération de « propagande massive » des organisations syndicales et annonce son intention de signaler à l'Autorité de protection des données un prétendu « abus » syndical dans l'utilisation du fichier



24.10.25, 12h36
Carol Zanin poste une vidéo sur son mur Facebook :
« Bienvenue en absurdie. Je vous invite à écouter... accrochez-vous, vous n'êtes sûrement pas prêts ».



Zanin : « Accrochez-vous »

Vendredi 24 octobre, 12 h 36. Carol Zanin ouvre le bal en postant sur Facebook une vidéo introduite par les mots « Je vous invite à écouter... accrochez-vous, vous n'êtes sûrement pas prêts », qui se répand d'une façon virale. Dans celle-ci, elle se met en scène, avec son bonnet rouge et l'œil humide, comme citoyenne et journaliste (*Lire l'encadré p. 7*), voire en lanceuse d'alerte, victime d'une opération de désinformation syndicale en direction des chômeurs : « Je suis pigiste dans l'audiovisuel depuis plusieurs années déjà. Je travaille x nombre de jours par mois et je touche un complément d'allocations de chômage. Hier, au milieu de l'après-midi, avant de prendre la route vers Bruxelles pour LN24, où j'ai la joie de travailler deux fois par semaine, je reçois un mail de mon syndicat, la CSC, qui m'annonce et me certifie que je serai exclue du chômage à partir du premier janvier 2026. Je tombe des nues. Les bras m'en tombent. Mes yeux ne croient pas ce qu'ils viennent de lire. Je ne me suis jamais sentie inquiétée par une potentielle exclusion du chômage. Pour moi, je bosse. Ceux qui me connaissent le savent bien. Je suis dans un état psychique et émotionnel que vous pouvez imaginer quand on reçoit ce genre de nouvelle. [...] Ce matin, après avoir passé une nuit blanche, je m'adresse à l'entreprise par laquelle je passe pour mes piges et je leur demande un relevé de mes prestations en 2024 et en 2025. Je vais sur le site de l'ONEm et vérifie si je coche toutes les cases pour continuer à percevoir des allocations de chômage. Il me semble que oui. Je téléphone donc à l'ONEm. Et là, tenez-vous bien ! J'ai une dame bien gentille au téléphone qui me dit : « Écoutez Madame, on est assaillis d'appels en ce moment parce que les syndicats FGTB et CSC ont envoyé ou un SMS ou un mail à leurs affiliés en leur certifiant qu'ils vont recevoir un courrier de notre part et qu'ils vont être exclus du chômage. Ils n'ont pas le droit de faire ça. Lorsque j'analyse votre dossier, il n'y a rien. Vous n'êtes donc pas inquiétée, vous ne rentrez pas dans les conditions pour être exclue du chômage. Ils ont fait ça, Madame, pour inciter les gens à aller manifester les trois jours de grève nationale à venir. » Je lui ai demandé si ce qu'elle m'expliquait, c'est bien que les syndicats avaient envoyé aux gens un mail indiquant qu'ils allaient être exclus du chômage dans deux mois, recevoir un courrier de l'ONEm... Tout ça pour attiser chez eux de la peur, pour faire monter leur haine et pour qu'ils viennent manifester ? Pour qu'il y ait un nombre maximum de personnes dans les rues ? - « Oui Madame, c'est bien ça. Ils n'ont pas le droit de le faire et je vais vous demander, si vous voulez bien, de nous transférer le mail que vous avez reçu. C'est ce que je demande à toutes les personnes qui nous appellent. » Là, je me dis qu'on vit en Absurdie. Qu'est-ce qu'on veut ? Qu'est-ce qui se passe ? [...] Est-ce que vous vous imaginez ? Les syndicats ont fait cela pour inciter les gens à aller manifester.

Alors qu'il y a des gens qui, comme moi, ont reçu ce mail et ne seront pas exclus du chômage. Mais on va où ? [...] Beaucoup d'entre nous sont victimes de cette propagande de peur que sont en train de mener les syndicats. Je suis la première à prôner les manifestations, mais de façon pacifique. Mais là ça va trop loin. Beaucoup trop loin. Si vous êtes dans le cas, si vous connaissez des personnes dans le cas, prenez des renseignements et partagez cette vidéo ».



25.10.25, 15h46. David Clarinval, partage la vidéo de Carol Zanin :
« Les syndicats pris en flagrant délit de manipulation ! Je vous invite à regarder cette vidéo de Carol Zanin ».

⇒ de leurs affiliés indemnisés. Le lundi soir, les journaux télévisés prennent toutefois en compte le démenti syndical et rétablissent les faits : l'information communiquée par la CSC sur le risque d'exclusion de son affiliée était exacte, et cette communication ne comportait aucun appel à manifester. Carol Zanin, pour sa part, n'émet toujours aucun regret. Il en ira ultérieurement de même pour le ministre Clarinval lors du débat à la Chambre suscitée par sa communication (*Lire l'article p. 11*) : aucune excuse pour la diffusion de fausses informations ni pour les attaques calomnieuses contre les organisations syndicales. Entretemps, la vidéo comportant ces *fake news* aura été vue plus de 440.000 fois. L'ensemble de cet enchaînement politico-médiatique mérite d'être examiné en détail, afin de bien comprendre son fonctionnement, le rôle joué par les différents acteurs et les effets qu'il a produits.

La vidéo aura été vue plus de 440.000 fois



26.10.25, Sudinfo.



26.10.25, 7 h 47.
G-L. Bouchez
partage la vidéo :
« Les syndicats
sont des menteurs
qui font de
la politique
partisane...
Nouvelle
illustration ».



26.10.25, 11h22.
La Dernière
heure.

Clarinval : « Regardez cette vidéo »

Samedi 25 octobre, 15 h 46. David Clarinval, vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, partage la vidéo de Carol Zanin sur Facebook, l'accompagnant d'un message qui reprend et développe les accusations : « Les syndicats pris en flagrant délit de manipulation ! Je vous invite à regarder cette vidéo de Carol Zanin, qui illustre parfaitement les agissements préoccupants de certains syndicats. On y découvre qu'ils envoient des messages à leurs affiliés en affirmant qu'ils risquent d'être exclus du chômage, même quand ces personnes travaillent ! L'ONEm me confirme avoir reçu plusieurs appels de personnes inquiètes à cause des communications alarmistes de la CSC et de la FGTB. Pourquoi ces messages ? Pour faire peur et pousser les gens à descendre dans la rue contre le gouvernement. Les syndicats sont censés défendre les travailleurs, pas les manipuler — et encore moins utiliser leurs données personnelles à des fins de mobilisation politique. Les listings syndicaux ne sont pas des fichiers d'enrôlement pour une « révolution populaire ». Je saisirai officiellement l'Autorité de protection des données (APD) sur ce sujet. »

**Cette « propagande
de peur »
des syndicats**

Bouchez : « Les syndicats sont des menteurs »

Dimanche 26 octobre, 7h47. Le président du MR, Georges-Louis Bouchez, partage la vidéo, assortie de ces mots introductifs : « Les syndicats sont des menteurs qui font de la politique partisane... Nouvelle illustration ». 11h21. La DH, sous la signature de « La Rédaction », publie en ligne un article qui reprend les allégations de Carole Zanin « Là, ça va trop loin : elle reçoit une lettre de la CSC et pense être exclue du chômage mais découvre la vérité, « on vit en Absurdie ? » Carol Zanin travaille dans le milieu audiovisuel. Elle a eu une grosse frayeur après avoir reçu un courrier de la CSC affirmant qu'elle allait être exclue du chômage. Après avoir découvert la vérité, elle dénonce la « propagande de la peur » de la part des syndicats ». 11h 22. C'est au tour de « La Rédaction » de La Libre 

JOURNALISTE OU SIMPLE CITOYENNE ?

Madame Zanin se présente dans sa vidéo comme une « pigiste dans l'audiovisuel » travaillant régulièrement pour la chaîne d'information en continu LN24 (liée au groupe IMP – La Libre). Le MR et certains médias en ligne, à commencer par LN24, mais aussi la DH, ont qualifié Mme Zanin de « journaliste » ou de « journaliste et chroniqueuse ». La

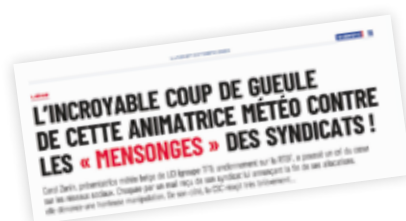
vidéo est diffusée sur sa page « Carol Zanin Pro », où elle se présente par ailleurs comme chroniqueuse sur LN24, chaîne d'info en continu. Tout cela crée une confusion pour le public. Ne s'exprime-t-elle pas dans cette vidéo en tant que journaliste ? Le public ne peut-il pas légitimement s'attendre à ce que les informations d'intérêt général qu'elle

communique soient conformes aux normes professionnelles de la déontologie journalistique (recoupement des sources, diffusion de faits exacts, absence d'accusations non vérifiées, pas de confusion entre faits et opinions) ? Ultérieurement, confrontée au démenti de la CSC et aux faits, Madame Zanin s'exonérera de toute obligation déontologique : « C'est un avis citoyen, je suis citoyenne ».

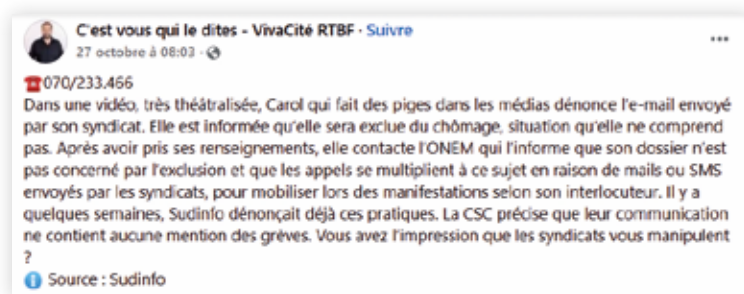
26.10.25, 11h22.
La Libre.



27.10.25, 8h03.
C'est vous qui le dites - VivaCité RTBF.



27.10.25.
Sudinfo.



⇒ de reprendre « l'info » sur son site : « Réforme du chômage : « Vous n'êtes pas prêts à entendre ce que j'ai à vous dire ». Carol Zanin travaille dans le milieu audiovisuel. Après avoir reçu une lettre lui annonçant qu'elle risquait d'être exclue du chômage, l'animatrice dénonce, dans une vidéo publiée sur ses réseaux sociaux, la « propagande de peur » des syndicats. [...] ».

Sudinfo : « L'incroyable coup de gueule »
Lundi 27 octobre. Sous la plume de son rédacteur en chef, Rodolphe Magis, Sudinfo diffuse « l'information » dans ses colonnes sous le titre « L'incroyable coup de gueule de cette animatrice météo contre les « mensonges » des syndicats ! ». Le journal poursuit : « Choquée par un mail reçu par son syndicat lui annonçant la fin de ses allocations, elle dénonce une honteuse manipulation. De son côté, la CSC réagit très brièvement ». Le quotidien mentionne une première réaction du syndicat : « La CSC a pris connaissance de la vidéo publiée par Carol Zanin. Nous l'invitons à prendre contact avec nos services dès lundi afin d'analyser sa situation en détail. Nous rappelons par ailleurs que la communication adressée à nos affiliés concernant la fin de leurs allocations de chômage ne contient aucune invitation à participer à nos mobilisations contre le gouvernement Arizona ». 8h03. C'est vous qui le dites

- VivaCité RTBF diffuse le post suivant : « Dans une vidéo très théâtralisée, Carol, qui fait des piges dans les médias, dénonce l'e-mail envoyé par son syndicat. Elle est informée qu'elle sera exclue du chômage, une situation qu'elle ne comprend pas. Après avoir pris ses renseignements, elle contacte l'ONEm, qui l'informe que son dossier n'est pas concerné par l'exclusion et que les appels se multiplient à ce sujet en raison de mails ou SMS envoyés par les syndicats, pour mobiliser lors des manifestations selon son interlocuteur. Il y a quelques semaines, Sudinfo dénonçait déjà ces pratiques. La CSC précise que sa communication ne contient aucune mention des grèves. Vous avez l'impression que les syndicats vous manipulent ? » Source : Sudinfo ». Le site de la RTBF reprend ce texte et invite les internautes à répondre à un sondage en ligne : « Vous avez l'impression que les syndicats vous manipulent ? Oui ? Non ? Sans avis ? ».

« La CSC informe, elle ne fait pas peur »

13h. Après avoir vérifié les informations en interne, la CSC diffuse un communiqué de presse qui rétablit les faits. Le courriel (qu'elle communique) n'était pas une invitation à manifester mais bien un avertissement fondé que, sans modification de sa situation, Mme Zanin perdra son droit au chômage en 2026 : « Stop aux fake news : la CSC informe, elle ne fait pas peur. Ce week-end, Madame Carol Zanin, une de nos affiliées, a publié sur les réseaux sociaux une vidéo exprimant son inquiétude après avoir reçu un courriel de la CSC lui annonçant qu'elle serait prochainement informée par l'ONEm de son exclusion des allocations de chômage. Comme vous pourrez le constater dans le message [p. 9], ce courriel avait avant tout pour objectif d'informer nos affiliés qu'ils peuvent préserver leur droit aux allocations de chômage en s'inscrivant, avant le 1er janvier 2026, à une formation dans un métier en pénurie. Il se terminait par une invitation à participer à nos séances d'information sur la réforme du chômage. À la suite de cette interpellation, nous avons analysé la situation individuelle de notre affiliée. Celle-ci est effectivement concernée - si sa situation ne change pas - par une exclusion en juillet 2026. Nous restons bien entendu à ses côtés pour l'accompagner et répondre à toutes ses questions. Dès ce lundi matin, nous avons d'ailleurs pris contact avec Madame Zanin pour l'informer de sa situation. L'ONEm, responsable de l'information aux demandeurs d'emploi leur signifiant leur prochaine exclusion du bénéfice des allocations de chômage, dispose de toute l'information à ce sujet. À aucun moment la CSC ne peut être mise en cause pour communication d'informations non correctes. Le ministre de l'Emploi a réagi à cette vidéo en nous accusant, via un tweet, de « faire peur » à nos affiliés, de les « manipuler » et « d'utiliser leurs données personnelles à des fins de mobilisation politique » et cela sans aucune vérification auprès de la CSC. C'est un mensonge. Les courriels envoyés par la CSC aux personnes qui seront exclues des allocations de chômage visent uniquement à les informer sur leur situation et à les inviter à nous contacter pour obtenir des explications et un accompagnement personnalisé. Nous agissons en ce sens dans le respect strict des règles du RGPD. La véritable inquiétude qui grandit aujourd'hui parmi les futurs exclus du chômage — et au sein de la population en général — ne découle

« Les syndicats vous manipulent ? »
(RTBF)



27.10.25, 13h. Communiqué de presse CSC. « Stop aux fake news : la CSC informe, elle ne fait pas peur ».

pas de la communication syndicale, mais bien des réformes décidées par le gouvernement fédéral et défendues par son ministre de l'Emploi. La CSC continuera à informer et à défendre les droits des travailleurs et travailleuses avec ou sans emploi ». 13h44. Le ministre Clarinval reprend la communication de son post sur Facebook du samedi et la publie sous forme de communiqué de presse. Sans vérification des faits et sans tenir compte de la réaction de la CSC, il diffuse une nouvelle charge contre les organisations syndicales qui les accuse de procéder à une action de « désinformation massive » et qui annonce qu'il va porter plainte auprès de l'Autorité de protection des données par rapport à l'usage abusif par les syndicats de fichiers, en vue de faire de la propagande politique.

« Je referais pareil »

En soirée. Au JT de la RTBF, le journaliste recadre : « Renseignement pris, l'ONEm ne vérifie que si vous êtes concerné par les trois premières vagues d'exclusions qui vont jusqu'en avril 2026. Tandis que la CSC affirme vouloir voir encore plus loin [...] La CSC a notamment envoyé aux personnes qui ne sont pas encore dans les conditions d'être exclues au 1er janvier ou au 1er mars, mais qui pourraient l'être dans les mois qui suivent, un message qui attire leur attention sur leur situation et les informe de l'existence de formations à des métiers en pénurie qui pourraient les aider. Pour ces personnes, « Ça veut dire que si leur situation ne change pas, si le nombre d'heures qu'elles prestent ou si leur contrat ne change pas, elles arriveront dans une procédure d'exclusion quelque part en 2026 », explique Marie-Hélène Ska, Secrétaire générale de la CSC ». Reste, poursuit la RTBF, « que l'entame du message a manifestement provoqué des quiproquos pour beaucoup, y compris pour cette professionnelle des médias qui ne risque une exclusion qu'en juillet de l'année prochaine, si rien ne change à sa situation ». Idem au journal de RTL-Tvi : « Après vérification, Carol sera bien exclue du chômage [NDLR : si rien ne change], le syndicat chrétien n'avait pas commis d'erreur ». En revanche, sur le plateau de LN24, malgré la mise au point de la CSC et le contact avec celle-ci, Carol Zanin persiste et signe : « Je suis alignée avec ce que j'ai dit, avec ce que j'ai fait. Si c'était à refaire, je referais pareil. C'est un avis citoyen, je suis citoyenne ».

**« Après vérification,
Carol sera bien
exclue... »**



MR : « Une désinformation par des syndicats »

Mardi 28 octobre. Dans la livraison papier du journal La Libre, un article d'Annick Hovine rectifie également le tir : « Réforme du chômage : qui informe, qui fait peur ? ». À rebours, le MR relaie encore le communiqué de son ministre datant de la veille : « Face à la désinformation massive organisée par certains syndicats, David Clarinval invite les personnes qui se posent des questions à propos de leur allocation de chômage à s'adresser directement à l'ONEm. Le ministre de l'Emploi va par ailleurs saisir l'Autorité de protection des données quant à un usage abusif des fichiers en vue de propagande politique.

Ce week-end, une vidéo de la chroniqueuse et journaliste Carol Zanin a suscité de nombreuses réactions sur les réseaux sociaux. Dans celle-ci, elle dénonce une véritable « propagande de la peur » orchestrée par la CSC et la FGTB. Mme Zanin y explique avoir reçu un courrier de la CSC l'informant qu'elle allait cesser de percevoir ses compléments de chômage en 2026. Après vérification auprès de l'Office national de l'emploi (ONEm), elle a appris que cette information était fausse : elle ne perdra aucune aide au premier janvier 2026. Des informations erronées pour inciter à la mobilisation. L'ONEm confirme avoir reçu plusieurs appels de citoyens inquiets à la suite



27.10.25. LN24. « Carol Zanin : « Si c'était à refaire, je le referais ! » - La journaliste Carol Zanin assume ses propos suite à la publication ce week-end d'une vidéo dénonçant une manipulation des syndicats dans 100 % Belge ».

⇒ de messages similaires envoyés par les syndicats. Pour le ministre, ces communications alarmistes visent manifestement à mobiliser leurs affiliés en vue des journées de grève prévues fin novembre. Le ministre de l'Emploi David Clarinval dénonce fermement cette manœuvre : « C'est choquant, je n'ai pas d'autres mots. Annoncer la fin des allocations pour faire peur aux gens, avec pour seul objectif de les pousser à manifester, c'est de la manipulation inacceptable. Les syndicats ont un rôle à jouer pour informer correctement le citoyen et les accompagner, pas de désinformer et de créer la peur ». Le ministre invite dès lors les citoyens à vérifier toute information directement auprès des sources officielles : « En cas de doute, je recommande à chacun de contacter l'un des 126 collaborateurs du Contact Center de l'ONEm afin d'obtenir une information fiable et objective. » [...] ».

442.000 vues, des milliers de commentaires

In fine, malgré ce qui est devenu une campagne de désinformation du ministre Clarinval et du MR, les grands médias ont fini par reconnaître les faits, parfois du bout des lèvres. Carol Zanin est bien menacée d'exclusion du chômage et la CSC l'a informée de façon objective. Les allégations de Carol Zanin sont, au mieux, fondées sur une interprétation abusive d'informations qui n'avaient pas été recoupées et qu'elle a diffusées imprudemment, dans un format confondant information et émotion, conçu pour faire le buzz, au mépris de la déontologie journalistique et sans reconnaître sa faute une fois que le caractère erroné des allégations a été établi. Tous les démentis ultérieurs n'auront toutefois qu'un impact dérisoire face à la diffusion de sa fake news. Selon le seul compte Facebook de Carol Zanin, sa vidéo a été vue plus de 442.000 fois et a donné lieu à d'innombrables commentaires en ligne. Ces commentaires exprimaient

parfois le désarroi et la confusion dans laquelle des personnes avaient été plongées par cette vidéo, accréditée par le ministre de l'Emploi et par certains médias : - « Franchement, je ne sais plus qui croire. Entre les syndicats, l'ONEm et le ministre, c'est toujours la même histoire, personne ne dit la même chose ». - « On nous dit tout et son contraire. J'aimerais juste savoir la vérité sans devoir choisir un camp ». - « Si même une journaliste s'y perd, comment un simple chômeur peut comprendre quelque chose ? ». - « Je suis affiliée à la FGTB, et je ne sais pas si je dois leur faire confiance non plus ». - « Je ne suis pas pro-syndicat mais si Carol se trompe, c'est grave aussi. On ne peut plus croire personne » etc.

Mais la vidéo a surtout déclenché un torrent de commentaires hostiles aux organisations syndicales : - « On en a marre d'être pris pour des moutons. Bravo Carol, tu as tout compris ». - « Bravo Madame Zanin, ras le bol de leurs mensonges et de leur propagande ». - « C'est ça le vrai fascisme : faire peur aux gens pour les forcer à manifester ». - « Les syndicats sont devenus des machines politiques, plus rien à voir avec la défense des travailleurs ». - « Ils veulent juste faire peur pour remplir les rues et justifier leurs privilèges ». - « Il faut arrêter de financer ces parasites avec nos impôts ! ». - « CSC, FGTB, même combat : intox et manipulation ». - « Tout le monde savait que les syndicats allaient mentir sur la réforme ». - « Bravo Carol, tu as ouvert les yeux à beaucoup de gens ». - « Ces mails sont de la manipulation pure, pour faire descendre les gens dans la rue ». - « Enfin quelqu'un qui ose dire la vérité sur ces syndicats qui manipulent les gens depuis des années. Bravo Carol ! ». - « Honte aux syndicats, ils devraient être contrôlés comme n'importe quelle ASBL ». - « Toujours les mêmes méthodes stalinien : faire peur, culpabiliser, diviser ». - « Qu'ils aillent bosser au lieu de manipuler les travailleurs honnêtes ». - « Les syndicats ont peur de perdre leur business de pauvres », etc.

**« Bravo Mme Zanin,
ras le bol de
leurs mensonges »**

Un dangereux trio

Au terme de cette analyse, il apparaît que c'est envers ceux qui l'avaient initialement utilisée que se trouve légitimement fondée l'accusation de mener une opération de « propagande de peur ». Un trio d'acteurs en porte la responsabilité. Tout d'abord, la chroniqueuse de LN24 elle-même, qui a préféré lancer sur les réseaux sociaux des accusations infondées contre les organisations syndicales plutôt que d'accomplir un véritable travail d'enquête et d'établissement d'informations vérifiées. Ensuite, le ministre de l'Emploi et le MR dans son ensemble, qui se sont empressés de valider les allégations de Mme Zanin pour charger les syndicats. Enfin, une série de rédactions qui ont initialement diffusé la vidéo de la pigiste, sans effectuer un véritable travail de vérification. Les démentis ont fini par tomber, un à un, mais trop tard : la vidéo avait déjà été largement diffusée dans l'opinion, fixant l'image de syndicats menteurs et manipulateurs. Lorsque des ministres diffusent sans scrupule des informations qu'ils savent fausses et qu'une partie de la presse reprend les fake news comme des faits, au mépris de toute déontologie, le débat public bascule dans l'ère de la post-vérité. □